« Construire demain : la cohésion sociale en Action(s) »

Centre Public d'Action Sociale de Gembloux

Déclaration de politique sociale 2025-2030

Préambule

Depuis 2018, la Loi Organique prévoit que les CPAS élaborent leur propre feuille de route politique au travers d'une « déclaration de politique sociale » qui doit servir de base à la réalisation du Plan Stratégique Transversal (PST), lequel sera adopté par le conseil de l'action sociale dans les neuf mois qui suivent son installation. La DPS est donc une impulsion politique valable pour toute la durée de la législature.

I. Contexte global et nouvelle majorité communale

Comme le précise la Déclaration de Politique Communale (DPC), « aucune déclaration politique ne peut s'abstraire du contexte global qui affecte notre époque, laquelle est marquée par des crises à répétition, génératrices, chez nos concitoyens, d'inquiétudes, voire d'anxiété (…). Si le déclenchement et la résolution de ces crises nous échappent largement, l'action locale, à l'échelle d'une commune, constitue néanmoins un levier irremplaçable pour renforcer la résilience du territoire, la cohésion de la population, la vitalité de la démocratie et, par là même, la confiance en l'avenir. »

C'est dans cette approche globale, consciente du rôle important de l'action locale, que la nouvelle majorité entend piloter le CPAS dans un esprit de continuité avec le travail effectué au cours des précédentes législatures, tout en apportant les impulsions nécessaires pour faire face aux évolutions sociales, législatives et budgétaires.

II. Quelques données générales

En 2023, le CPAS occupait 189,32 ETP (soit une augmentation de 11,8 % par rapport à 2018) répartis dans les différents services. Une part importante du personnel travaille dans nos deux crèches, qui offrent 133 places d'accueil, ainsi que dans nos deux maisons de repos et de soins, qui constituent le cadre de vie de leurs 141 résidents. Soulignons déjà que ce dernier chiffre passera à 150 à l'issue du projet de fusion sur le site de Saint-Joseph à Grand-Leez. Notons aussi que le CPAS gère cinq résidences-services depuis fin 2013.

À l'exercice 2024, le budget ordinaire du CPAS s'établissait autour de 24 000 000 €.

Au 30 septembre 2024 :

- 275 personnes bénéficiaient d'un revenu d'intégration (+ 19 % par rapport à 2018) auxquelles s'ajoutaient 58 aides équivalentes au RI ;
- 91 des 333 personnes bénéficiant d'un RIS ou d'une aide équivalente sont des étudiants (la proportion d'étudiants passe de 23,8 % à 27,3 % entre 2018 et 2024, ce qui nous place au-dessus de la moyenne régionale qui s'élève à 18 %) ;
- 317 personnes étaient suivies par un projet individualisé d'intégration sociale (+ 49 % par rapport à 2018).

Au 31 décembre 2024 :

- La médiation de dettes avait 138 dossiers ouverts ;
- Le service social de première ligne assurait la guidance budgétaire de 75 personnes ;
- Le service d'aide à domicile intervenait auprès de 56 bénéficiaires d'une aide-ménagère, auprès de 74 bénéficiaires des repas à domicile et auprès de 149 bénéficiaires du transport social.

Enfin, le service insertion sociale a réalisé 228 activités en 2024 pour un total de 988 heures tandis que la cellule énergie proposait, en plus des nombreux suivis individuels, quatre séances collectives en collaboration avec la Ville et le Resto du cœur.
Ce petit tour d'horizon, bien que très incomplet, démontre, pour qui en douterait, l'importance du rôle du CPAS comme ultime rempart de protection sociale. À Gembloux comme ailleurs, le CPAS est amené à aider un nombre croissant de personnes. Plus que jamais, la mission du conseil de l'action sociale sera de répondre aux besoins exprimés par les plus vulnérables d'entre nous, garantissant ainsi à chacun une existence conforme à la dignité humaine.

III. La dignité humaine : le cœur de notre action politique

L'article premier de la loi organique du 8 juillet 1976 énonce que « Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. » Cette notion de « dignité humaine » est déclinée, de façon non-exhaustive, dans l'article 23 de la Constitution qui prévoit, notamment, que tout le monde a droit à / aux :

- Exercer l'activité professionnelle de son choix ;
- La sécurité sociale, à l'aide sociale, médicale et juridique ;
- Un logement décent ;
- La protection d'un environnement sain ;
- L'épanouissement culturel et social ;
- Prestations familiales.

Le conseil de l'action sociale mettra en œuvre une ligne politique qui sera à tout moment guidée par ces priorités, auxquelles viendront s'ajouter le droit à l'inclusion sociale, au bien-être, ainsi que la lutte contre la fracture numérique.
À cet effet, le conseil de l'action sociale s'engage à :

- Mener un travail permanent de réflexion sur la notion de dignité humaine dans le but de répondre au mieux aux besoins des Gembloutois ;
- Faire de l'axe « logement – alimentation saine – santé » une priorité, notamment en s'impliquant, avec la Ville, dans le Plan de Cohésion Sociale (PCS) et en profitant du levier que constitue le projet « Territoire de réparation par l'économie sociale » et l'opération de « développement urbain », pour créer une épicerie sociale ;

- Faire de la santé mentale une priorité au travers d'animations collectives et des aides individuelles accordées tout en prolongeant les conventions avec les psychologues afin d'éviter, autant que possible, les décrochages sociaux ;
- Poursuivre l'important travail effectué par la cellule énergie et par le service de médiation de dettes pour aider les bénéficiaires à maîtriser leur budget, notamment par le développement d'une approche davantage préventive ;
- Favoriser l'inclusion et la lutte contre l'isolement, notamment en étudiant toutes les pistes permettant de pérenniser l'espace communautaire (Espace 9) ;
- Positionner le CPAS comme un maillon clé dans la lutte contre le non-recours aux droits en rendant son action plus visible et moins stigmatisante ;
- Placer l'emploi au cœur de la politique d'insertion, tout en se rappelant qu'il ne constitue pas le seul levier d'intégration ;
- Intégrer la réforme « Article 60/61 » pour offrir à tous les bénéficiaires des perspectives d'intégration par le travail en respectant leur rythme et leur parcours de vie ;
- Avoir une attention toute particulière à l'égard des personnes éloignées de l'emploi en soutenant les différentes initiatives permettant l'insertion sociale ;
- S'associer toujours plus au PCS pour décloisonner l'aide sociale et orienter plus efficacement le public vers les services adéquats ;
- Faire preuve de réactivité et d'adaptation pour faire face aux crises potentielles, mais aussi aux décisions prises par les autres niveaux de pouvoir ;
- Stimuler et soutenir toutes les initiatives susceptibles de favoriser l'accès à la culture et au sport, en nourrissant et en multipliant les liens avec les acteurs socioculturels et sportifs ;
- Mener une politique de nature à permettre à chaque personne d'avoir une place dans la communauté gembloutoise, indépendamment de son origine, de son sexe, de son parcours de vie, de son handicap, de son orientation sexuelle, de son âge ou de son milieu socio-économique.

IV. Un CPAS présent à chaque étape de la vie

La dignité humaine englobe tous les âges. Il est donc primordial de mener une action politique qui puisse rendre des services de qualité, adaptés aux besoins des Gembloutois et ce, à tout moment de l'existence.
Pour ce faire, le conseil de l'action sociale entend être attentif à la qualité de l'accueil réservé aux enfants dans les crèches du CPAS. Il sera notamment soucieux de :

- Finaliser la mise en œuvre de la « réforme des milieux d'accueil de la petite enfance de 0 à 3 ans » (MILAC) par l'engagement d'une direction adjointe pour coordonner la vision psychopédagogique des deux crèches ;
- Faire de nos crèches des milieux qui valorisent au mieux les qualités et les atouts de son personnel, en veillant notamment à la qualité d'accueil des nouveaux travailleurs et en proposant un plan de formation à chacun ;

- Multiplier les collaborations avec les acteurs extérieurs, à l'image de notre partenariat avec la bibliothèque communale ;
- Favoriser les projets susceptibles d'introduire les compétences culturelles des parents au sein des crèches ;
- Étudier tous les projets visant à améliorer la qualité de nos milieux d'accueil, notamment la construction de terrasses pour les deux sections ne bénéficiant pas d'un accès direct à un espace extérieur ;
- Offrir au personnel des crèches une supervision dans le but de développer la cohésion et l'esprit d'équipe au bénéfice de la qualité d'accueil des enfants et du bien-être au travail ;
- S'assurer que tout est mis en œuvre pour accueillir de façon qualitative un maximum d'enfants.

En ce qui concerne les aînés, notre volonté est de renforcer autant que possible l'axe « maintien à domicile – accueil en résidences-services – accueil au sein de maisons de repos et de soins » pour offrir à chacun des solutions adaptées et de nature à préserver le plus possible l'autonomie. Pour y parvenir, le conseil de l'action sociale s'engage à :

- Examiner toutes les pistes pour renforcer l'accessibilité et l'efficacité du service de maintien à domicile ;
- Travailler en partenariat avec le Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA) et avec le PCS pour lutter contre l'isolement et le sentiment de solitude des personnes âgées, avec une attention toute particulière pour les personnes habitant en périphérie et dans les villages ;
- Mener à son terme la fusion des maisons de repos et de soins sur le site de Grand-Leez et porter la capacité d'accueil à 150 lits ;
- Proposer exclusivement, après la fusion, des chambres individuelles ;
- Soutenir les projets visant à incarner toujours plus notre philosophie d'accueil dans les maisons de repos, à savoir offrir de véritables lieux de vie « comme à la maison » proposant aux pensionnaires des activités variées ainsi que la possibilité de participer à la prise des décisions relatives au vivre ensemble et au cadre de vie ;
- Préserver prioritairement la vocation communautaire et sociale du site de la Charmille lorsque les maisons de repos seront fusionnées, en privilégiant l'accueil des aînés au centre-ville par la création de résidences services-sociales, par exemple ;
- Explorer la possibilité d'habitats partagés (aînés, étudiants, parents solos, personnes porteuses de handicap, etc.) dans le projet de reconversion de la Charmille après la fusion ;
- Valoriser le terrain qui sert actuellement de base de vie à la société de construction en créant, par exemple, un parc pour les pensionnaires. Celui-ci serait également accessible aux habitants de Grand-Leez et d'ailleurs. Ce projet serait de nature à améliorer le cadre de vie des résidents tout en contribuant à développer des liens intergénérationnels.

Tant pour les crèches que pour les maisons de repos et de soins ou encore pour le service de maintien à domicile, et dans la continuité des pratiques actuelles, nous souhaitons qu'une attention toute particulière soit apportée à la qualité des repas proposés. Dans la mesure du possible, nous souhaitons offrir des repas équilibrés et de saison, favoriser les circuits courts et l'intégration de denrées

alimentaires durables (principalement en ce qui concerne la viande, le poisson, les fruits et légumes ainsi que le café).
Enfin, notre attention se portera sur toutes les étapes de l'existence en veillant à :

- Suivre une ligne politique qui accorde une importance toute particulière aux aides à destination des enfants (accès à la culture et au sport, alimentation saine, scolarité apaisée, ouverture sur le monde, etc.) afin d'offrir un maximum de possibilités d'émancipation sociale ;
- Proposer un suivi particulier aux étudiants bénéficiaires d'un RIS pour maximiser les chances d'obtention d'un diplôme, dont on sait qu'il constitue l'un des meilleurs vecteurs d'emploi ;
- Proposer à chaque bénéficiaire du RIS un PIIS (projet individualisé d'intégration sociale) qui soit de nature à favoriser son autonomie et sa réalisation personnelle par le développement et la valorisation de ses atouts et de ses compétences.

De façon plus transversale, le conseil de l'action sociale va examiner la pertinence de l'affectation actuelle des maisons que le CPAS possède à la rue Sainte Adèle ainsi qu'à la Chaussée Romaine et explorer les différentes pistes qui permettraient de développer un projet qui soit davantage en adéquation avec les priorités sociales relayées par les services. Il pourrait s'agir de logements supervisés pour des jeunes, de nouveaux logements de transit / d'urgence, de logements de type « Kangourou », etc.

V. Un CPAS bien géré, une administration soutenue

Plus que jamais, les pouvoirs publics se doivent de proposer une gestion saine et exemplaire des deniers publics. À Gembloux, le travail successif des différentes majorités a permis au CPAS de conserver une bonne gestion financière. Toutefois, les crises successives et les nombreuses incertitudes qui planent sur les finances publiques nous invitent à redoubler de prudence, tout en offrant aux agents les meilleures conditions de travail possibles. Rappelons-le, le CPAS peut compter sur le travail dévoué d'un personnel qui s'investit quotidiennement, avec un professionnalisme sans faille, au service des Gembloutois. Nous entendons dépenser chaque euro de façon « prudente et raisonnable », sans mettre à mal la qualité du cadre de travail de notre administration. En la matière, les priorités du conseil de l'action sociale seront les suivantes :

- Libérer les initiatives permettant la réalisation d'un travail de fond sur les « mission, vision et valeurs » des services du CPAS, ainsi que des activités de convivialité dans le but d'augmenter la cohésion au bénéfice d'une approche davantage pluridisciplinaire du travail en CPAS ;
- Soutenir constamment les équipes et investir dans la formation continue des agents ;
- Poursuivre le travail de digitalisation tout en saluant les efforts conséquents qui ont déjà été réalisés ;
- Accueillir favorablement et soutenir les démarches visant à améliorer notre communication, tant en interne qu'à destination des Gembloutois ;
- Réaliser une nouvelle « analyse des risques psychosociaux » afin de prendre les mesures de prévention adéquates ;

- Évaluer l'organigramme pour valoriser au mieux les compétences de chaque membre du personnel ;
- Renforcer les équipes en fonction des besoins et des priorités exprimés et en tenant compte des moyens financiers disponibles ;
- Inviter la nouvelle direction financière à renforcer la rigueur de la gestion budgétaire en poursuivant le travail de rédaction et / ou de clarification des procédures initié en 2024 ;
- Continuer à multiplier les synergies entre la Ville et le CPAS au profit d'une gestion qui soit la plus efficiente possible.

De façon générale, nous nous engageons à nous astreindre à une gestion prudente, dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel et en maîtrisant l'endettement.

VI. Un CPAS ouvert, accueillant et bienveillant

Cette déclaration de politique sociale a pour ambition de transcender les clivages politiques en plaçant les bénéficiaires et l'intérêt commun au cœur de notre démarche d'action. Nous souhaitons travailler en partenariat avec tous les acteurs gembloutois et toutes les forces politiques pour mettre du baume au cœur de notre bassin de vie et créer les tremplins permettant d'offrir à toutes et tous la possibilité de dépasser les difficultés rencontrées.

Nous veillerons à l'accessibilité de nos services en développant des outils de communication plus efficaces et en tenant compte des réalités gembloutoises, notamment l'existence d'un centre-ville, de quartiers périphériques et de villages dont les habitants doivent bénéficier du même accès aux services rendus par le CPAS. Parallèlement, nous voulons poursuivre le travail de déstigmatisation du CPAS. Non, ce n'est pas « honteux » d'en franchir la porte, il s'agit simplement d'un droit !

Nous souhaitons vivement explorer toutes les pistes permettant d'aider tout le monde à obtenir l'aide et le soutien dont il a besoin pour participer pleinement à la vie sociale. Conscient que chacun a un parcours de vie singulier, des forces, des faiblesses, des atouts et des limites, nous mettrons tout en œuvre pour être un CPAS qui pose un regard bienveillant sur chaque personne qui pousse sa porte. Au travers d'une approche décloisonnée de l'aide sociale et en tenant compte de la nécessité de s'inscrire dans une démarche de transition vers une société apaisée, nous espérons permettre un regain de confiance en soi et ainsi offrir à toutes et tous les meilleures chances d'émancipation sociale.

« La force de l'équipe, c'est chaque membre. La force de chaque membre, c'est l'équipe. » – Phil Jackson

La non-utilisation de l'écriture inclusive se justifie exclusivement par des raisons d'ergonomie de lecture.